



**PRÉFETE
DU LOIRET**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Départ courrier le 05/11

dossier n° PC 045 040 22 00001

date de dépôt : 12 janvier 2022

demandeur : CPENR DE BONNY SUR LOIRE,
représenté par Monsieur BESSIERE Patrick

pour : implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol

adresse terrain : LD Plaine de la Borde, à Bonny
sur Loire (45420)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme
131 FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS
Affaire suivie par :
Pascale Besnard
02 38 52 46 49
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS
Centre Social
1 Rue des Loriots
45500 GIEN

recommandé avec AR

1A 194 761 3096 8

Avis faite le 7/01/2024

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Emmanuel Fournier
Le responsable
du pôle urbanisme

Emmanuel FOURNIER

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 3 novembre 2023

L'adjointe au responsable du Pôle Urbanisme,

Pascale Besnard

Pascale BESNARD